

<b>Zeitschrift:</b>	Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerisches Landesmuseum
<b>Band:</b>	13 (1911)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Fouilles exécutées par les soins du Musée National. VI, Le cimetière barbare de Beringen (Ct. de Schaffhouse)
<b>Autor:</b>	Viollier, D.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-158895">https://doi.org/10.5169/seals-158895</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fouilles exécutées par les soins du Musée National.

Par D. Violier.

### VI. Le cimetière barbare de Beringen (Ct. de Schaffhouse).

A la fin d'octobre 1910, un habitant de Beringen, près de Schaffhouse, offrait en vente, au Musée National, le mobilier d'une tombe qu'il venait de découvrir par hasard en creusant, dans son jardin, une fosse pour hiverner des bettes-raves.

La valeur et l'intérêt de ces objets engagea la Direction du Musée à entreprendre immédiatement des fouilles dans ce terrain. Celles-ci durèrent du 5 novembre au 13 décembre. Elles furent conduites avec beaucoup de soins et de méthode par M. F. Blanc, conservateur technique au Musée, chargé de la surveillance des fouilles. C'est du journal, rédigé au jour le jour par notre collaborateur, que nous extraions tous les renseignements relatifs à la construction des tombes et à la description des corps.

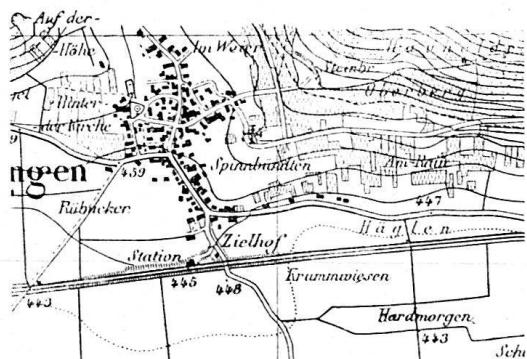


Fig. 1. Carte Siegfried No. 16  
+ emplacement du cimetière.

poignard de bronze provenant de l'une de ces sépultures est conservé au Musée de Schaffhouse.

Le cimetière, objet de cette notice, est situé à l'est, au-dessus du village,<sup>3)</sup> (fig. 1.) Il y a une centaine d'années environ, lors de l'établissement du chemin qui borde le terrain, en contre-bas, de deux côtés, on a dû détruire un certain

<sup>1)</sup> G. Wanner, *Römische Altertümer*. Beilage zum Jahresbericht des Gymnasiums Schaffhausen 1898/99, p. 31.

<sup>2)</sup> Anzeiger für schweiz. Altertumskunde 1898, p. 140. — G. Wanner, *Frühgeschichtliche Altertümer*. Beiträge zur vaterländischen Geschichte des Kantons Schaffhausen Heft 7, p. 24.

<sup>3)</sup> Carte Siegfried No. 16, à l'angle du chemin, au dessus du mot „Spinnbündten.“

Le village de Beringen est situé à 4 km environ à l'ouest de Schaffhouse, sur la rive droite du Rhin, à l'entrée de la plaine du Klettgau schaffhousois, et au débouché du Lieblosenthal, sur le tracé de l'ancienne route romaine. Non loin du village, dans le Lieblosenthal, se trouvait un important établissement romain<sup>1)</sup>, et à l'entrée du village même, on a détruit, en 1898, une vingtaine de corps, inhumés<sup>2)</sup> dans des tombes en dalles, et remontant à l'âge du bronze. Un

nombre de tombes auxquelles on ne porta aucune attention. D'autres tombes, sans objet, nous assure-t-on, furent trouvées en creusant les fondations de la maison du propriétaire du champ, de l'autre côté du chemin.

On a fouillé 29 tombes (fig. 2), dispersées sans ordre sur un espace de 34 m. de long et 18 m. de large. Quelques tombes ont été détruites, il y a une trentaine d'années, au cours de travaux agricoles.

Passons maintenant à l'examen des tombeaux et de leur mobilier funéraire.

**La Tombe No 1** fut ouverte par le propriétaire du terrain. Il nous a été encore possible de constater que le mort reposait en pleine terre, sans cercueil de bois ni entourage d'aucune sorte. Nous n'avons aucun renseignement, ni sur la position, ni l'orientation exacte du corps qui, à en juger d'après les objets, devait être celui d'une femme. Ces objets, peu nombreux, sont d'une richesse exceptionnelle; ce sont: une broche circulaire en or, deux grandes fibules en argent et un collier de perles. La broche était placée au milieu du collier, c'est-à-dire sur la poitrine; les deux fibules auraient été trouvées à hauteur des jambes<sup>1)</sup>.

La *broche* (Pl. I. 1) a un diamètre de 0,0425 m. Elle se compose d'une feuille circulaire en or dont le bord est replié sur lui-même de façon à former un cordon perlé. Tout le tour de ce cordon, intérieurement est soudé une bande d'or faisant rebord, haute de 0,004 m. L'intérieur de la boîte circulaire ainsi formée est rempli jusqu'à mi-hauteur d'une sorte de mastic noirâtre dans lequel viennent se fixer les cloisons intérieures: on peut, en effet, se rendre facilement compte, par suite des déchirures du fond, qu'elles

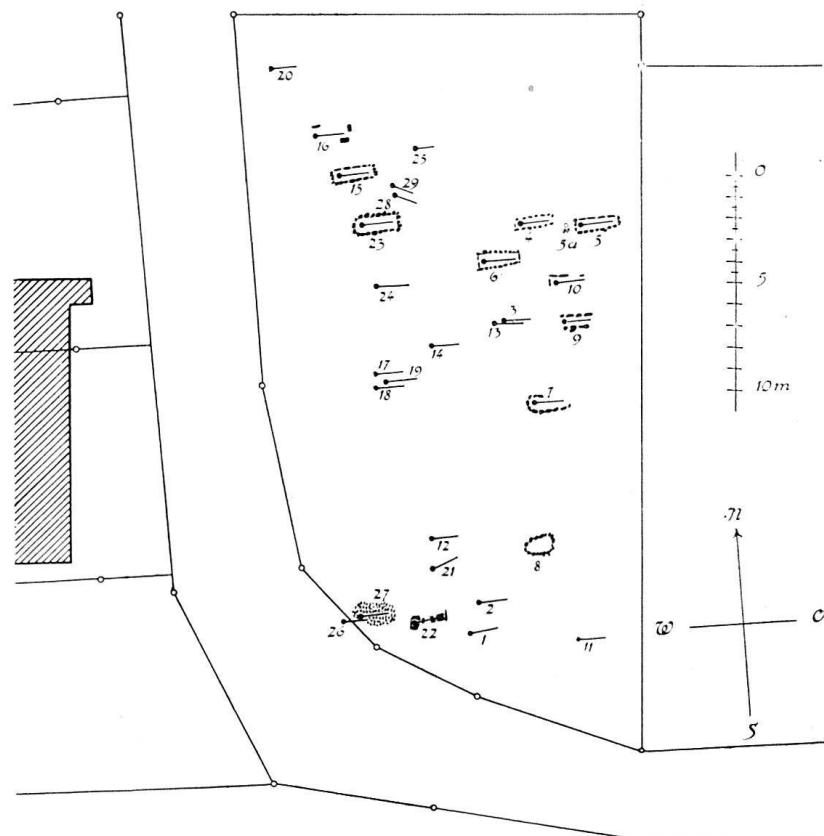


Fig. 2. Plan du cimetière.

<sup>1)</sup> C'est généralement la place qu'elles occupent dans les tombes de cette époque. Cf. C. Boulanger, *Cimetière de Marchépot*, Paris 1909, p. 55.

ne sont pas soudées à leur base. Ces cloisons forment des dessins assez compliqués disposés sur trois zones concentriques, dont notre gravure donne une exacte reproduction. Toutes les cellules formées par les cloisons sont garnies de lamelles de rubis<sup>1)</sup> montées sur des paillons d'or gaufrés en losanges. Au centre de la broche est une petite croix ornée d'une pierre verte, et aux extrémités de chacun des bras de celle-ci, une alvéole ovale remplie d'une pierre rouge opaque. Le bord supérieur des cloisons est légèrement écrasé afin de maintenir les pierres en place.

Au dos de la broche sont des déchirures dues à l'arrachement des tenons auxquels était fixée l'aiguille, et du porte-aiguille destiné à recevoir la pointe de celle-ci. A côté de ces déchirures, on voit la trace de deux autres accidents : l'un a été masqué par une petite plaquette d'or soudée, et l'autre par une petite feuille du même métal maintenue par deux rivets.

C'est dans l'antiquité déjà que la broche perdit son aiguille et son porte-aiguille. Il y a en effet six petits trous, perforés après coup, entre le cordon et la cloison extérieure, et destinés à permettre de coudre ce bijou sur le vêtement<sup>2)</sup>.

Des broches semblables ont été trouvées à Nordendorf en Bavière et à Xanten, dans le Rheinland.<sup>3)</sup>

Les *fibules* (Pl. I. 2), au nombre de deux, sont du type à arbalète à tête rectangulaire. Elles sont en argent mêlé à une forte proportion de cuivre, car au moment de leur découverte elles étaient revêtues d'une épaisse couche d'oxyde, et, nettoyées, le métal conserve une couleur jaune très accusée. Elles ont 0,132 m de longueur ; la tête est large de 0,071 m.

Elles sont entièrement recouvertes de motifs profondément gravés, mais cette gravure est molle, sans vigueur ; ce n'est plus le travail si net du début de cette époque : ce sont visiblement des œuvres de décadence. Cette impression est confirmée par d'autres indices : La bordure de la tête est formée d'un rang de petits disques portant gravé un cercle centré. Ce motif n'est que la forme très dégénérée d'un autre motif très fréquent au début de la même époque : la tête d'oiseau. Les fibules ornées de têtes d'oiseaux sont très nombreuses non seulement en Allemagne, mais aussi en France et en Suisse.<sup>4)</sup> Ce motif, d'origine gothique,<sup>5)</sup> fut particulièrement

<sup>1)</sup> Il s'agit bien de rubis, et non d'almandines. La dureté de ces pierres est de 9 environ.

<sup>2)</sup> Le Musée de Schaffhouse possède une broche identique, dont toutes les pierres sont tombées. La provenance n'est pas indiquée.

<sup>3)</sup> L. Lindenschmit, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, Braunschweig 1880, pl. XX, 1 et 3.

<sup>4)</sup> Pour l'Allemagne, L. Lindenschmit, *Handbuch*, pl. XIX, 3 ; pour la France : C. Boulanger, *Le mobilier funéraire*, Paris 1905, pl. XXIII, 2, 3, 4 ; du même : Marchépot, p. 62 ; pour la Suisse : L. Lindenschmit, *Röm.-German.-Central-Museum*, Mainz 1889, pl. V., 13.

<sup>5)</sup> J. de Baye, *Les oiseaux dans l'ornementation, à l'époque des invasions barbares*. Mémoires de la Société des Antiquaires, 1889, p. 33.

en honneur chez les Francs. A l'extrémité du pied de la fibule est une tête humaine grossièrement sculptée, entourée de longs cheveux. Cette tête se retrouve sur plusieurs fibules de cette époque.<sup>1)</sup>

Au dos de la fibule, sous la tête, se trouvent les deux tenons auxquels était fixée l'épingle, et sous le pied, le porte-aiguille destiné à recevoir la pointe de l'épingle.

Ce type de fibule à tête rectangulaire est originaire de la Hongrie,<sup>2)</sup> mais se rencontre très fréquemment en France.<sup>3)</sup> Cependant, c'est avec des fibules du sud de l'Allemagne que nos fibules présentent le plus de similitudes. L. Lindenschmit<sup>4)</sup> en a reproduit de nombreux exemplaires provenant de cimetières situés entre le Rhin et le Neckar: Wiesbaden, Pfullingen, Nendorf, Darmstadt, Wurmlingen.

Le *collier* (Pl. I. 3, comp. fig. 3) se compose de 35 perles. Celles-ci méritent d'être étudiées non seulement au point de vue de leurs formes, mais encore de leur technique.

Sept perles sont en pâte colorée, unicolore, blanches, jaunes et rouges brique (1); cinq sont en verre vert (2). Ce sont toutes des perles de formes courantes. Deux sont côtelées, l'une en verre olive (3), l'autre en pâte noire (4). Toutes les autres perles sont polychromes. Ce sont d'abord dix grandes perles de forme tubulaire, ayant 0,026 à 0,032 de longueur. Quatre sont de section carrée en pâte noire à décor rouge et jaune (5). Quatre ont une section en forme de marguerite à six pétales (6); elles sont en pâte rouge brique avec décor jaune et blanc. Deux enfin sont de section circulaire, l'une (7) en pâte noire avec décor rouge et jaune, l'autre (8) en pâte rouge avec décor jaune. Une dernière perle en forme de bâillet (9) est en pâte rouge décorée de jaune.

Il est facile de se rendre compte du mode de fabrication de ces perles. Elles sont toutes moulées. Le noyau est fait d'une pâte émaillée à cassure brillante. A la surface de ce noyau sont ménagés des canaux destinés à être remplis de pâtes colorées. Le noyau a d'abord été cuit une première fois, puis, après refroidissement, le creux du décor a été rempli de pâtes colorées, mates, qui gardent après la cuisson un aspect poreux. Ces couleurs sont

<sup>1)</sup> L. Lindenschmit, *Handbuch*, pl. XVII, 1. — C. Boulanger, *Marchélepot*, pl. I, 2 et p. 56.

<sup>2)</sup> C. Boulanger, *Marchélepot*, p. 68.

<sup>3)</sup> C. Boulanger, l. c. p. 68 et pl. IV.

<sup>4)</sup> L. Lindenschmit, *Handbuch*, pl. XVI et XVII.

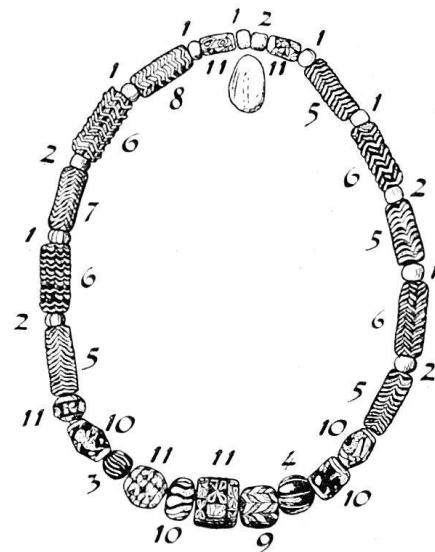


Fig. 3. Collier de la tombe No. 1  
(voir Pl. I 3).

d'une substance beaucoup moins résistante que celle dont est fait le noyau, et souvent après un séjour prolongé dans le sol, elles se sont en partie détachées.

La technique des autres perles est toute différente. Trois sont faites de parcelles de pâtes de couleurs diverses aglomérées (10) qui forment des taches sans contours définis. Les autres perles (11) sont formées de bâtonnets de verre de couleurs différentes groupés de façon à composer des motifs divers, en particulier des fleurs. Cette technique rappelle celle des *millefiori* de l'époque romaine et de certains objets en verre de l'époque moderne.<sup>1)</sup> Enfin une perle en verre translucide en forme de poire servait de pendentif.

A quelle date peut-on faire remonter cette tombe? Grâce aux travaux de plusieurs archéologues français, en particulier de J. Pilloy,<sup>2)</sup> il est possible de répondre à cette question avec une suffisante précision.

Les grosses perles polychromes sont typiques pour les sépultures des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles<sup>3)</sup> Par contre, la broche avec rubis cloisonnés se rencontre dans les sépultures des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Les bijoux de cette technique sont datés en particulier par les ornements que renfermait le tombeau de Childeéric I découvert à Tournay.<sup>4)</sup> Mais nous ne devons pas oublier que cette broche a dû servir de parure pendant de longues années, puis qu'elle avait perdu son aiguille et fini par être cousue sur le vêtement.

Le type de fibules d'argent est aussi caractéristique des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles; mais les dimensions de ces pièces, la mollesse de leur décoration, la dégénérescence enfin du motif en forme de têtes d'oiseaux doivent nous engager à considérer ces objets comme appartenant à une période assez récente.

Pour ces raisons, nous serions disposés à dater notre tombe de l'extrême fin du VI<sup>e</sup> ou même de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle.

**La Tombe No 2** avait été en partie détruite en même temps que la première tombe: il ne restait en place que les jambes du mort, à partir du bassin. Les bras devaient être allongés de chaque côté du corps. Le défunt reposait directement dans la fosse orientée O-E.<sup>5)</sup> Ces restes sont ceux d'un guerrier, ainsi que l'indique le mobilier funéraire. Le bouclier qui fosse. Il reposait obliquement, l'un de ses bords touchant l'épaule gauche

<sup>1)</sup> En particulier de ces boules-presse-papier qui renferment d'innombrables motifs colorés. C'est aussi la technique de nos confiseurs pour la confection des drops à motifs en couleur.

<sup>2)</sup> J. Pilloy, *Lieux de sépulture dans l'Aisne*, 3. vol., Paris 1879, 1895 et 1903.

<sup>3)</sup> C. Boulanger, *Mobilier funéraire*, p. 149.

<sup>4)</sup> En dernier lieu, J. Pilloy, *Sépultures*, vol. III, p. 5 et ss.

<sup>5)</sup> Dans l'indication de l'orientation, nous donnons toujours en premier le côté où se trouve la tête. O-E signifie tête à l'O, pieds à l'E. Presque toutes les tombes ayant cette même orientation O-E, nous n'indiquerons à l'avenir la direction de la fosse que quand celle-ci sera orientée différemment.

recouvrait le corps était trop large pour être placé horizontalement dans la fosse du défunt, l'autre bord appuyé contre la paroi opposée de la fosse. Ce bouclier devait être tout en bois: on n'en a retrouvé que l'umbo central et le manipule, encore en place.

Cet *umbo* (fig. 4, 1) a la forme d'un cône à parois arquées monté sur un tambour cylindrique et entouré d'un rebord plat. Il était maintenu en place par trois clous de bronze (diamètre 0,182; hauteur 0,09). Le *manipule* (2) était placé à la face interne du bouclier et se compose d'une poignée arrondie terminée par deux tiges rectangulaires qui se fixaient au bouclier par leurs extrémités élargies.

A côté du pied gauche du mort se trouvaient deux objets dont la destination est encore énigmatique. L'un (3) se compose d'une tige de fer circulaire repliée en forme de U. A l'endroit où le fer se courbe, la tige est aplatie en disque et perforée. Dans cette ouverture passe une tige mobile, terminée à l'une de ses extrémités par un bouton destiné à empêcher cette pièce à passer au travers du trou; l'autre extrémité est élargie et se termine par un double biseau. — La pièce voisine (4) est formée de plusieurs objets réunis par la rouille: on distingue une petite tige de fer repliée elle-même à sa partie supérieure, de manière à former un anneau fixe. A cet anneau sont passés deux anneaux plats, mobiles, en fer, qui enserrent en même temps deux tiges de fer: l'une, mal conservée, semble se terminer par une tête plate, comme un clou; l'autre, par une boucle ovale; en dessous de cette boucle sont trois collerettes transversales.

Près du genou gauche, extérieurement, était placé un *anneau de fer* (5); entre les deux fémurs, deux *pointes de flèches* (6) en fer, à douille, la pointe dirigée vers le bassin. Sur le bassin se trouvait un *scramasax* (7) en fer, qui fut brisé lors de la destruction de la partie supérieure du corps. La poignée de cette arme se terminait par un bouton plat et ovale.

Sous le *scramasax* étaient trois objets: une *languette* (8) de ceinture en bronze; la courroie venait s'insérer dans une fente transversale ménagée à la partie supérieure de la languette et y était maintenue solidement par trois petits rivets. Un morceau de fer, fragment d'un *briquet* (9) et un petit *silex* (10).

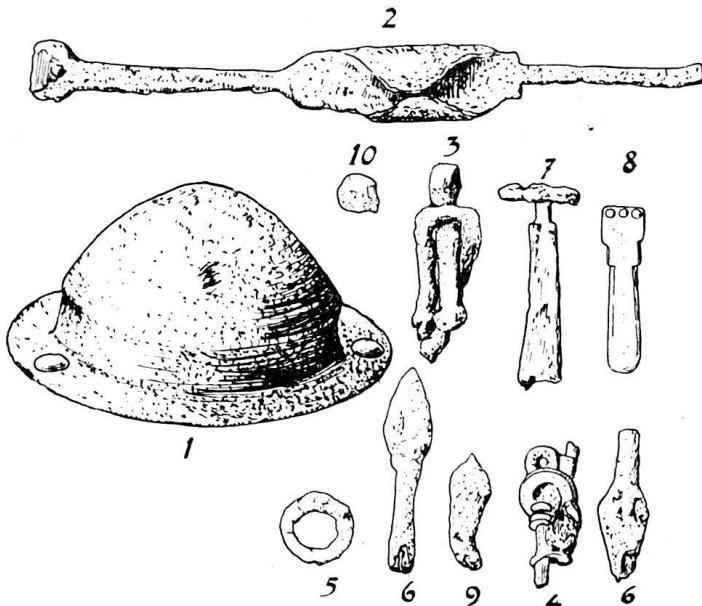


Fig. 4. Tombe No. 2.

De cette tombe proviennent encore deux petites *lamelles d'argent* ornées au repoussé (Pl. II. 1). Nous ignorons leur place sur le corps; mais comme elles ont été trouvées par le propriétaire du terrain, elles devaient être sur la partie supérieure du mort. Toutes deux sont absolument identiques et doivent sortir d'une même matrice, ainsi que le prouve certains détails fautifs, communs à l'une et à l'autre. Aussi, bien qu'elles soient en assez mauvais état de conservation, est-il possible de les compléter l'une par l'autre. Des trous perforés sur les deux bords indiquent que ces plaquettes devaient être cousues sur un vêtement. Nous devons à M. l'abbé Besson, professeur à l'université de Fribourg, une hypothèse très ingénieuse sur l'emploi possible de ces plaquettes: On trouve assez souvent sur les morts de cette époque une croix cousue au vêtement.<sup>1)</sup> Il serait possible, probable même, que ces plaquettes aient fait partie d'une croix semblable. Chacun des bras de la croix aurait été formé par une lamelle dont nous n'aurions conservé que deux

exemplaires (fig. 5). Le motif en forme de croix de St. André placé au sommet de l'une des lamelles ne se serait trouvé que sur l'une d'elles et aurait constitué le centre de la croix. Le décor est réparti sur trois registres. Le registre supérieur est coupé en diagonales par une croix de St. André perlée. Dans chacun des quatre triangles déterminés par les bras de la croix se trouvent un cercle centré et des groupes de points en relief. Une ligne perlée sépare ce registre du suivant. Au sommet de celui-ci se trouve un signe en forme de M très ouvert flanqué à gauche et à droit d'un cercle centré. Au-dessous est une croix dont la barre verticale se termine à chaque extrémité par un cercle centré.

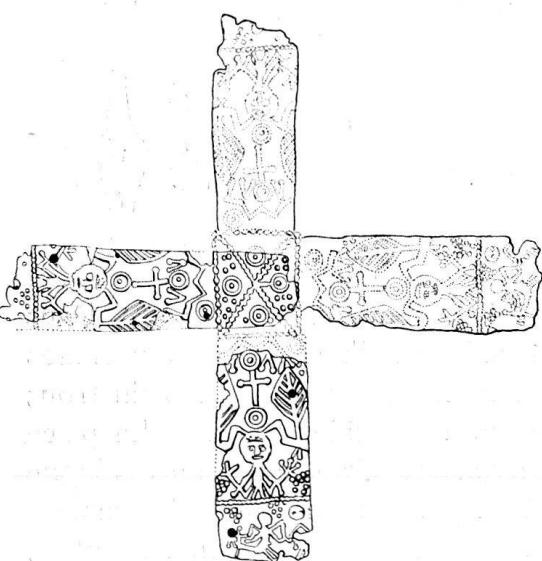


Fig. 5. Restitution de la croix.

Le bras vertical inférieur est plus long que les trois autres. A gauche et à droite du bras supérieur sont deux signes grossiers en forme de V ou de W retourné. Ce sont peut-être l'Alpha et l'Omega, tracés par un artiste malhabile, qui ne comprenait pas ce qu'il dessinait. Ces deux signes peuvent être rapprochés de signes semblables gravés sur un fragment de vase en terre noire portant un médaillon avec le chrisme, trouvé dans les fouilles du castrum d'Yverdon.<sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, Lausanne 1909, p. 166 et fig. 105, 106. — Voyez aussi, W. Gröbbels, *Reihengräberfund von Gammertingen*. München 1905, pl. XI 1 et XIa, 1.

<sup>2)</sup> Cf. Besson, *L'Art barbare*, p. 170 et fig. 108.

Au-dessous de la croix est un petit personnage très grossièrement dessiné. La tête est énorme par rapport au corps, parfaitement circulaire. Le nez et les sourcils sont indiqués par deux traits se coupant à angle droit en forme de T; les yeux, par deux points saillants et la bouche par un trait en creux horizontal. Les cheveux sont marqués sur le front par quelques traits. Le corps est tout petit, ovale; les jambes, très courtes, sont figurées par deux petits bâtons disposés en Λ. Les bras, par contre, démesurément longs, partant du cou, sont repliés à angle droit et se terminent chacun par quatre doigts largement écartés. Sous les bras, de chaque côté de jambes, sont deux signes en forme de N.

Ce petit personnage repose sur une ligne perlée qui sépare ce registre du suivant. Sur cette ligne, à gauche et à droite, sont placés deux groupes de points saillants sur lesquels sont perchés deux oiseaux affrontés, corps mince et allongé, bec très long, la pointe touchant le sommet du crâne du personnage central. Derrière ces oiseaux se dressent deux arbres.

Le troisième registre, fort abîmé sur les deux lamelles, est plus difficile à interpréter. Au centre est la grossière silhouette d'un petit personnage flanqué à gauche et à droite d'un triangle touchant à son dos par un de ses angles (des ailes?). De chaque côté de ce personnage central se trouve un autre petit bonhomme dont il n'est pas possible de préciser les gestes. Les vides sont occupés par des groupes de points saillants.

Bien que d'un art extrêmement grossier, ces deux petites plaquettes n'en sont pas moins extrêmement intéressantes. Leur ornementation est formée de différents motifs dont l'origine chrétienne ne fait, pour nous, aucun doute.

Le personnage central fait le geste bien connu de l'Orant, qui tend vers le ciel ses mains ouvertes. Les figures d'Orant abondent dans l'art chrétien, en particulier dans la décoration de catacombes de Rome.<sup>1)</sup>

Les deux oiseaux bien que grossièrement dessinés sont sans doute des paons, motif fréquent également dans l'art chrétien.<sup>2)</sup> Quant aux amas de points, sur lesquels paraissent être perchés les paons, se sont probablement de raisins. Paons et raisins se trouvent également associés dans l'art chrétien.<sup>3)</sup>

La croix placée au-dessus l'Orant est très vraisemblablement la croix ansée fréquente dans l'art copte.<sup>4)</sup> Un détail nous paraît confirmer cette manière de voir: le cercle qui termine le bras supérieur de la croix se rattache directement à celui-ci et fait partie de la croix. Il n'en est pas de même du cercle inférieur qui est placé à une petite distance du pied de la

<sup>1)</sup> Voir en particulier: J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, Freiburg i. Br. 1903, pl. 14, 16, 41, 43 etc.

<sup>2)</sup> J. Wilpert, I c. pl. 12, 30, 31 etc.

<sup>3)</sup> Cf. en particulier un parapet sculpté de Ravenne, figuré dans C. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, Paris 1910, fig. 138.

<sup>4)</sup> X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, Freiburg i. Br. 1895, I, p. 255 et fig. 433.

croix et dévié vers la gauche. Il n'a été placé là que par raison de symétrie. La croix ansée fut empruntée par l'art copte à l'art égyptien dans lequel ce signe a la signification de „vie“.<sup>1)</sup> On voit la croix ansée dans les mains de certaines divinités égyptiennes.<sup>2)</sup>

La forme des arbres est aussi particulière à l'art oriental. Nous trouvons des arbres stylisés semblables dans l'art copte<sup>3)</sup> qui les a lui-même empruntés à l'art égyptien.<sup>4)</sup> On les retrouve également dans l'art assyrien.<sup>5)</sup>

Quant aux lignes perlées qui séparent ces divers registres et forment la croix de St. André, c'est également dans l'art oriental que nous les trouvons, en particulier sur des sarcophages en plomb d'origine phénicienne<sup>6)</sup> conservés au Musée de Cannes.

Ainsi, les principaux motifs qui décorent ces plaquettes paraissent avoir tous été empruntés à l'art oriental; la croix, les arbres, à l'art copte; les lignes perlées à l'art phénicien; l'Orante et les paons à l'art chrétien, qui tire en grande partie ses origines de l'art oriental.

Mais nous ne voulons pas dire pour cela que ces deux pièces ont été importées directement du bassin oriental de la Méditerranée. La grossièreté de leur exécution trahit suffisamment l'art barbare. Elles sont certainement composées à l'aide de poinçons faits dans le pays même, par un artiste mieux intentionné que très habile. L'origine orientale de plusieurs des motifs n'a rien qui doive nous surprendre, car c'est en Orient que l'art chrétien alla chercher un grand nombre de ses inspirations.

A l'époque où nous faisons remonter ces deux ornements, c'est-à-dire au début du VII<sup>e</sup> siècle, de nombreux couvents s'étaient déjà fondés dans la région du Rhin. Ces emblèmes chrétiens trouvés dans cette tombe ne doivent donc pas nous surprendre. Ils montrent simplement que la nouvelle religion commençait déjà à se répandre dans les campagnes.



Fig. 6.

Le corps déposé dans la Tombe No. 3 reposait en pleine terre. (fig. 6). Le squelette était en très mauvais état. Il fut cependant possible de constater que le mort avait les bras allongés.

Le long de la jambe gauche était placé un *grand couteau*, (1) la pointe dirigée vers la tête (fig. 7).

Une *plaquette de ceinture* (2) en fer et sa *contre plaque* (3) avaient glissé de chaque côté du corps, tandis que la *plaquette dorsale* (4) était tombée entre

<sup>1)</sup> X. Kraus, l. c. p. 255.

<sup>2)</sup> Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*. Paris 1895, I, p. 98 et 117.

<sup>3)</sup> X. Kraus, l. c. fig. 204.

<sup>4)</sup> Cf. G. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, Paris 1882, I, fig. 256, 258, 402.

<sup>5)</sup> Maspero, l. c. I, p. 317, 315.

<sup>6)</sup> X. Kraus, l. c. fig. 191.

les genoux. Toutes trois sont en fer, sans trace de damasquinure, et ornées de clous de bronze à tête hémisphérique. Cette tête est remplie d'une matière compacte, blanche, non encore analysée, mais qui doit être un oxyde métallique, car, au sortir de l'étuve dans laquelle ces plaques ont été placées, cette substance blanche était couverte de petites perles d'un métal brillant probablement du plomb. La tige de ces clous traverse la plaque et forme au dos un petit anneau qui servait à la fixer sur le cuir de la ceinture à l'aide d'une petite groupille. Le mort était encore accompagné d'un petit *silex* et de deux *fragments* de bronze.

Le corps de la **Tombe No 4** est celui d'un homme,<sup>1)</sup> il reposait, les bras allongés, entre deux rangées de pierres, sur un lit de petites dalles, la tête relevée et appuyée sur une pierre. Quelques pierres étaient mêlées à la terre qui remplissait la fosse (fig. 8).

Sous l'avant-bras gauche se trouvaient deux *pointes de flèches* en fer, entièrement détruites par l'oxydation, et entre le corps et l'avant-bras un *grand couteau* de fer dont le tranchant est rectiligne et le dos arqué (fig. 9).

La **Tombe No 5** était murée; elle avait été réemployée plusieurs fois ainsi que le montrent les nombreux ossements déposés en dehors de la tombe. Le mur est haut de trois assises assez régulièrement construites; le côté sud est formé de deux dalles verticales. Le dernier occupant de ce tombeau était un homme; il reposait sur le dos, les bras allongés, la tête appuyée sur quelques pierres. Pas d'objets. L'un des occupants précédents, dont les os reposaient auprès de la tombe, était une femme.

<sup>1)</sup> Ces ossements ont été déterminés par M. le Dr. F. Schwerz, Privat-docent à l'Institut anatomique de Berne.

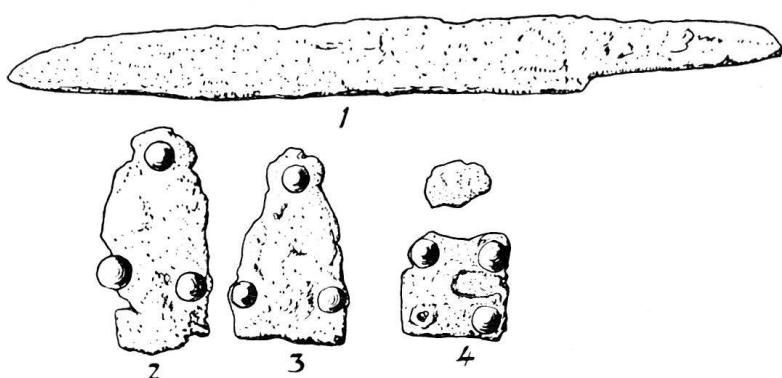


Fig. 7.

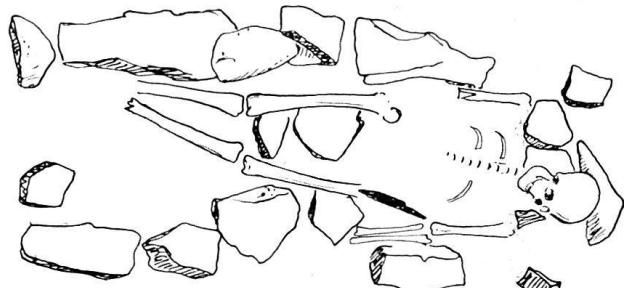


Fig. 8.



Fig. 9.

**Tombe No 6.** Elle était entourée d'un mur grossièrement construit : longueur 1,55 ; largeur moyenne 0,45. Le corps est celui d'une femme (fig. 10). Il est mal conservé. La morte portait à chaque oreille une *boucle* (1) faite d'un fil de bronze dont l'une des extrémités appointie forme crochet, tandis que l'autre, légèrement aplatie, est perforée (fig. 11).

Au cou, quelques *petites perles* (2) en pâte jaune. Sous le coude à gauche, une *fusairole* (3) en pierre. Sur la bassin, une petite *boucle de ceinture* (4) ovale en fer, et à côté un petit *rivet* (5) de bronze qui servait à fixer l'extrémité de la ceinture repliée sur elle-même autour de la boucle.

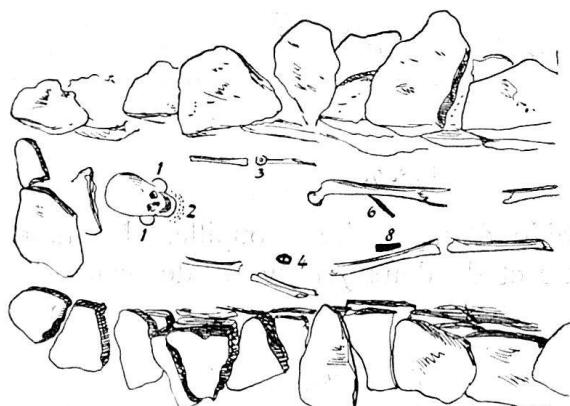


Fig. 10.

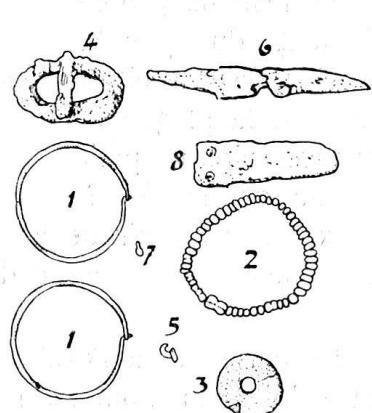


Fig. 11.

Sous le fémur gauche se trouvait un petit *couteau* (6) de fer, et la tête d'une *épingle* (7) de bronze; sous le fémur droit, une *langue de ceinture* en fer (8).



Fig. 12.

**La Tombe No 7** était celle d'un enfant. Le petit corps, mal conservé, était entouré d'un mur en partie détruit. Entre les genoux, les débris d'un *couteau* de fer (fig. 12).

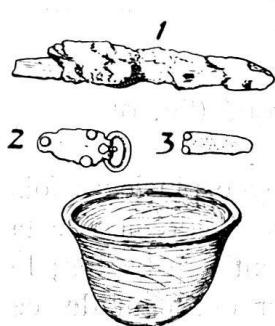


Fig. 13.

**La Tombe No. 8** demeure une énigme. Elle était entourée d'un mur grossier dessinant un trapèze dont le sommet était arrondi ; les dimensions sont : hauteur : 1,25 ; largeur 0,50 et 0,70. L'intérieur de cette tombe était entièrement rempli de gros gravier et d'éclats de pierres. On ne trouva pas traces d'un squelette, mais deux ou trois petits tas de charbons. Au centre de la fosse, un petit *couteau* de fer (1), et une petite *plaquette de ceinture* (2) en bronze; une *langue de ceinture* (3) de même métal était placée contre la paroi nord. Enfin à l'extrémité est de la tombe se trouvait un *gobelet* en verre verdâtre, uni, légèrement conique, à bords évasés (fig. 13).

Comme les tombes à incinération sont inconnues chez nous à l'époque barbare, cette tombe avait certainement dû contenir un corps, mais celui-ci aura été complètement détruit par l'humidité du sol. Les petits tas de charbons

sont fréquents dans les tombes à inhumation non seulement à l'époque de notre cimetière, mais déjà à l'époque néolithique et à l'époque gauloise. C'est une survivance de cérémonies de purifications dans lesquelles le feu devait jouer un rôle important.<sup>1)</sup>

**Tombe No. 9.** Le mort repose entre deux rangées de pierres, le bras gauche allongé, la main droite posée sur le pubis.

Sur le bassin, un petit *couteau* de fer (1) et un *fragment* de même métal (2) (fig. 14)



Fig. 14.

**Le corps No. 10** reposait dans une tombe dont les parois étaient formées de dalles plantées

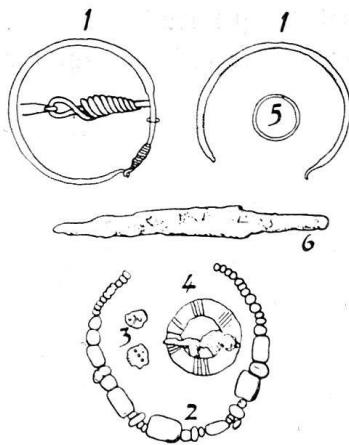


Fig. 15.

verticalement. Cet entourage avait été en partie détruit lors du creusement d'une fosse voisine (fig. 15).

Ce sont les restes d'une femme étendue, les bras allongés. Aux oreilles, elle portait deux *anneaux* (1) (fig. 16) qui présentent quelques particularités intéressantes : ce sont aussi des anneaux à crochet comme dans la tombe No. 6, mais le fil de bronze a été aminci sur une assez grande longueur et se replie sur lui-même pour former la boucle qui est maintenue fermée par un enroulement du fil autour de l'anneau. Dans la partie amincie de l'anneau est passé un petit anneaulet de bronze.

Au cou, la morte portait un *collier* de perles (2) d'ambre, de verre et de pâtes colorées (pl. II. 2). A ce collier pendaient deux petits *disques* (3) de métal repoussé.

Sur le bassin se trouvait une *boucle de ceinture* (4) formée d'un cercle plat en bronze orné de distance en distance de groupes de cinq traits transversaux. Au travers du cercle était fixée une tige de fer autour de laquelle tournait l'ardillon, en fer également. A la main gauche, une *baguette* (5), simple anneau de bronze, et sous le genou gauche un petit *couteau* de fer (6).

**La Tombe No. 11** renfermait un corps de femme étendu en pleine terre, les bras allongés, sans autre mobilier que les fragments d'une petite *boucle de ceinture* en fer.

<sup>1)</sup> D. Voillier, *Les rites funéraires en Suisse*. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, vol. XXIV, Paris, Leroux 1911, p. 16 et 68.

**La Tombe No 12** était murée, mais de construction très grossière. Le corps était étendu, les bras allongés; pas d'objets. De nombreux charbons étaient mêlés à la terre qui remplissait cette tombe. Orientation OSO-ENE.

**Tombe No 13.** Le corps était étendu en pleine terre, les deux mains ramenées sur le pubis. A chaque oreille, une *boucle* (1); celles-ci sont de simples anneaux ouverts en fil de bronze (fig. 17).

Au cou, un *collier* de perles (2) d'ambre, de verre et de pâte colorées, (Pl. II. 3) fermé par un *crochet* de bronze (3). Sur le bassin se trouvait une *boucle de ceinture* en fer complètement oxidée.

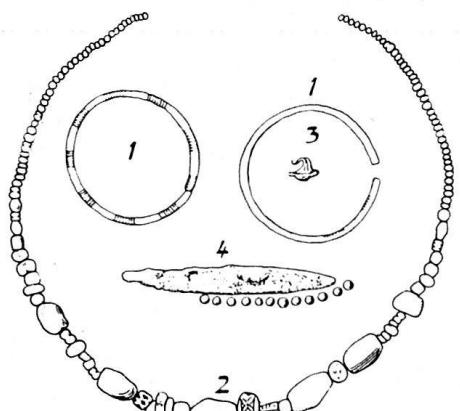


Fig. 17.

Entre les genoux, un petit *couteau* en fer (4). Sa lame était enfermée dans un fourreau fait d'une feuille de cuir repliée sur elle-même et dont les deux bords étaient maintenus rapprochés par une rangée de petits clous de bronze retrouvés en place, dans la terre.

Ici encore la terre remplissant la fosse était mêlée à des parcelles de charbons, que l'on retrouve même sous le corps. Ces restes, à en juger par le mobilier devaient être ceux d'une femme (cf. tombes 6 et 10).

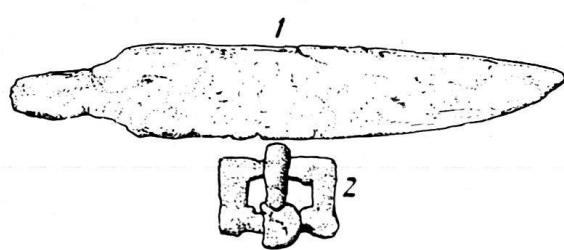


Fig. 18.

**La Tombe No 15** était recouverte d'un lit de fragments de dalles placés sans ordre. La sépulture était entourée d'un mur très soigneusement construit qui avait été en partie détruit lorsque l'on creusa la tombe voisine et remplacé par des dalles verticales.

Cette tombe ne renfermaient que les restes d'un jeune enfant qui n'occupait qu'une petite partie de l'espace muré, et qui n'en est certainement pas le premier occupant.

**La Tombe No 16** touchait à la tombe précédente. Elle est entourée de quelques dalles de tuf grossièrement équarries. Les ossements du corps qui occupait cette sépulture avaient été en partie dérangés, probablement lorsque l'on rouvrit la tombe No. 15 pour y inhumer l'enfant que nous y avons trouvé

Sur le fémur droit se trouvait un *fragment de fer* (fig. 19), débris sans doute d'un couteau (1). Mélé aux ossements se trouvait un gros *bouton* (2) creux en bronze, formé d'une calotte aplatie, du fond de laquelle part une tige et entourée d'un cercle perlé.

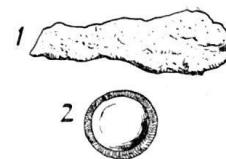


Fig. 19.

**Tombes No. 17 et 18,** deux corps couchés côté à côté, les bras allongés, sans objets. L'un est vraisemblablement celui d'un homme, l'autre d'un jeune sujet.

**Tombe No. 19.** Corps couché en pleine terre à 0,20 au-dessous des deux tombes précédentes. Le mort avait été enfermé dans un cercueil de bois reconnaissable encore aux traces de poussière noire conservées dans le sol.

Sur le bassin, une petite *boucle de ceinture* en fer complètement détruite par la rouille et, derrière la tête, un *clou* de fer.

**Tombe No. 20.** Les deux jambes d'un corps dont la partie supérieure a disparu; pas d'objets.

**Tombe No. 21.** Orientation SO-NE. Le corps reposait en pleine terre, sans cercueil ni entourage: du squelette, il ne reste que quelques fragments d'os (fig. 20).

Sur la poitrine, sous le menton, le défunt portait une *broche* circulaire en or. (Pl. I. 4). Cette belle pièce de 0,037 de diamètre se compose d'une platine d'argent, laquelle porte au dos l'ardillon et le porte-aiguille. Sur cette platine est fixée, à l'aide de quatre petits rivets, une feuille d'or de même diamètre avec, au centre, une partie saillante, hémisphérique. A la base de cet umbo central sont quatre bâtes en forme de croissant qui ont perdu leurs pierres, et sur le pourtour du disque quatre bâtes triangulaires renfermant chacune un rubis monté sur paillon. Tout le champ de la broche, entre les pierres et sur l'umbo, est couvert de filigranes dessinant des méandres, des cercles, des S.

Des broches semblables sont très fréquentes dans les cimetières francs, non seulement en Allemagne, mais en France<sup>1)</sup>.

Sur le bassin du côté gauche, le mort portait une *boucle de ceinture* (1) en bronze (fig. 21). La tête de l'ardillon est découpée en forme d'écusson et ornée de quatre cercles centrés. Cette boucle a dû faire un très long usage car l'ardillon, à l'endroit où il pénétrait dans le cuir de la ceinture, porte les traces d'une profonde usure.

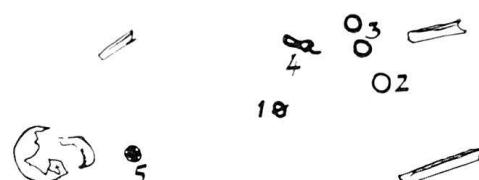


Fig. 20.

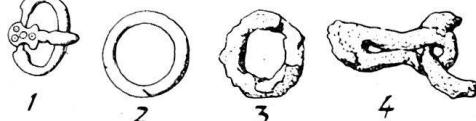


Fig. 21.

<sup>1)</sup> Pour la France, cf. en particulier C. Boulanger, *Marchélepot*, pl. XX, 1; du même *Mobilier funéraire*, pl. 37, 2, 4. — J. Pilloy, *Lieux de sépultures*, III, pl. IX, 7.

Les autres objets provenant de cette tombe sont: un *anneau* (2) de bronze, trouvé entre les fémurs, près du bassin, un *anneau* (3) de fer, et un *maillon* de chaîne en fer trouvé en dehors du corps.

**Tombe No. 22.** Le mort reposait sous une couverture de dalles; aux pieds de dressait une dalle verticale. Le corps était étendu sur le dos, les bras allongés.

*Au-dessus* de la couverture de dalles, séparé de celle-ci par une couche de 0,40 de terre, se trouvait un grand foyer composé d'un lit de charbons et de cendres. *Au-dessous* de ce foyer, la terre était profondément brûlée. Sur et sous les dalles de la couverture, des charbons.

Aux pieds du mort, un petit *couteau* (1) de fer (fig. 22) et à la tête quelques fragments de *vases* (2) grossiers en terre noire mêlée à des grains de quarz, et quelques fragments plus fins, jaunâtres ornés de stries horizontales (3).

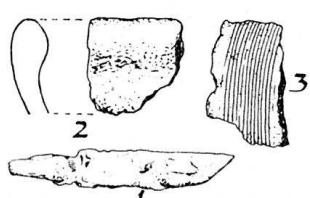


Fig. 22.

Cette tombe est fort intéressante au point de vue des rites funéraires, car elle nous montre que les cérémonies qui accompagnaient l'inhumation du corps devaient être assez compliquées et que la coutume d'allumer du feu près de la tombe, coutume qui, à toutes les époques, a joué un rôle important lors des funérailles, n'était pas encore tombée en désuétude.

**Tombe No. 23,** murée; fouillée antérieurement par le propriétaire du terrain. Le mort aurait été accompagné de quatre pointes de flèches en fer et d'une pointe de lance.



Fig. 23.

**Tombe No. 24.** Corps étendu en pleine terre, sans entourage, les bras allongés (fig. 23.)

Sur le col des deux fémurs se trouvaient la *plaqué de ceinture* (1) et sa *contre-plaque* (2) (fig. 24); celles-ci sont en fer ornées de trois clous à tête de bronze. Entre les fémurs était la *plaqué dorsale* (3) carrée, en fer également, ornée à chaque angle d'un clou de fer.

Deux *languettes* (4) de ceinture en fer avaient glissé entre les genoux; une troisième languette se trouvait à côté de la plaque de ceinture.

Enfin, entre les jambes étaient groupés les objets suivants: un *perçoir* en fer (5), un petit *couteau* (6), une *pierre à aiguiser* (7) et deux *silex* (8).

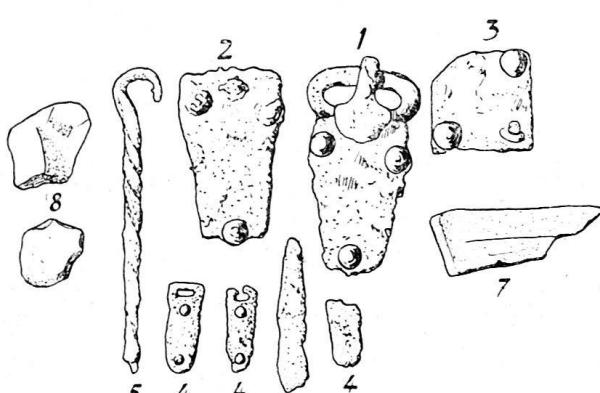


Fig. 24.

**Tombe No. 25.** Corps d'enfant, sans objets.

**Tombe No. 26.** Tombe coupée lors de la construction du chemin.

La **Tombe No. 27** est fort intéressante à étudier. La fosse était remplie d'un tas de pierrailles de près de 2 m<sup>3</sup>. Sous cet amas se trouvaient deux fémurs en place et plus loin les débris d'un crâne. Du reste du corps pas le moindre fragment. Ces ossements avaient été enfermés dans un cercueil dont les traces, très nettes, étaient encore visibles sous les fémurs. A la hauteur où aurait dû être placé le bassin, il y avait un tas de charbons dans lequel se trouvaient quatre *languettes* (Pl. II, 4 et 6) de ceinture en fer plaquées d'argent. Le plaquage en argent ne consiste pas, comme c'est généralement le cas, en une feuille de métal incorporée à la surface de fer, et dans laquelle le décor est obtenu par enlèvement de l'argent pour laisser apparaître le fer. Ici, le plaquage est fait à l'aide de fils d'argent aplatis après leur mise en place, qui contournent le dessin et forment le fond. On voit encore très nettement les interstices entre chaque fil. A l'intérieur du décor ainsi épargné sont incrustés des fils d'un métal jaune qui est de l'or pauvre (6 à 8 carats). Les bords de ces plaquettes sont ornés de stries alternées : trois en or et deux d'argent.

A hauteur du genou droit étaient deux *plaques dorsales* (Pl. II, 5) en fer damasquinées, argent et or.

Enfin, à l'emplacement où auraient dû se trouver les pieds du mort, il y avait un *bassin*<sup>1)</sup> en bronze retourné (fig. 25) et recouvrant un tas de cendres et de charbons. Ce bassin est certainement d'origine romaine. Il avait vraisemblablement été trouvé par le personnage enterré dans cette tombe, parmi les ruines romaines du Lieblosenthal.

C'est un bassin circulaire de forme arrondie de 0,225 de diamètre, avec bords renforcés. Il devait être autrefois muni de deux anses dont les traces se voient encore. Ce bassin a subi de nombreuses et grossières réparations : au fond il y avait un trou et sur le flanc, une longue déchirure. Tous deux ont été bouchés à l'aide de deux lames de bronze rivées avec de petits clous.

Comment expliquer la présence dans cette tombe de ces restes de combustion et la disparition d'une partie du corps ? L'incinération ne paraît pas avoir été pratiquée par les barbares, du moins par ceux de nos régions ; à plus forte raison une incinération partielle comme on en rencontre dans le cimetière de Hallstatt en Autriche<sup>2)</sup> et dans quelques nécropoles gauloises chez nous, est-elle inadmissible. Deux hypothèses peuvent expliquer cette

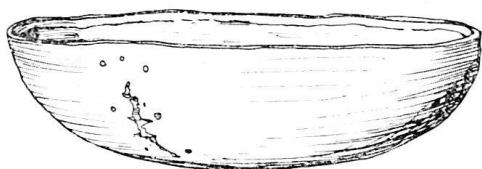


Fig. 25.

<sup>1)</sup> Un bassin semblable a été trouvé dans la nécropole de Gammertingen, cf. W. Gröbbels, *Reihengräberfund von Gammertingen*, München 1905, pl. X. 3.

<sup>2)</sup> Sacken, *Grabfeld von Hallstatt*, Wien 1868, p. 13.

anomalie: les cendres sont celles de feux rituels, et la disparition des os manquants est due à l'humidité du terrain; ou bien, le défunt a dû périr dans un incendie et l'on a déposée dans la tombe les cendres recueillies autour de ses restes en partie carbonisés. C'est cette dernière alternative qui nous paraît la plus vraisemblable, étant donné les faits constatés dans la tombe suivante trouvée à l'extrémité opposée du cimetière.

**Tombe No. 28 — 29.** Une double tombe orientée NO-SE; les deux morts reposaient côté à côté dans un cercueil de chêne. Ici aussi, certaines parties des corps ont été brûlées: le *corps No. 28* a les tibias et une partie des fémurs, du crâne et du bras droit carbonisés, les fragments d'os calcinés ont été déposés entre les fémurs.

Le *corps No. 29*, probablement celui d'un homme, est ramassé sur lui-même, le bras gauche replié et la main ramenée sur l'épaule, tandis que la main droite est pressée contre la poitrine.

Ces deux morts ont sans doute péri dans un incendie.

### Conclusions.

Le cimetière de Beringen est un cimetière à inhumation. Les tombes ne sont pas alignées comme c'est souvent le cas dans les nécropoles de cette époque, mais dispersées au hasard. L'orientation en est assez régulière. La plupart des fosses sont dirigées de l'ouest à l'est, ce qui est l'orientation usuelle. Quatre tombes seulement font exception: deux sont orientées OSO-ENE (Nr. 12 et 24) une SO-NE (Nr. 21) et une NO-SE (Nr. 28/29).

La construction des tombes présente peu de variété. Dans la plupart des cas, le mort repose dans une simple fosse (16 tombes); quelquefois, il est placé entre deux rangées de pierres ou dans un espace entièrement entouré de murs (8 tombes). Deux fois seulement cet entourage est fait de dalles. Les restes de cercueils en bois n'ont été constatés que dans trois cas.

La présence de charbons auprès des corps, nous est un indice de la complexité des rites funéraires.

Le mobilier de ces tombes est, somme tout, assez pauvre, exception faite des tombes 1, 2, 21 et 27.

Il se compose principalement de plaques de ceinture et de couteaux de fer, de colliers de perles en pâte colorée et en verre, d'anneaux d'oreilles en bronze. Un certain nombre de tombes ne renfermaient pas d'objets. Par contre, le mobilier de quatre sépultures était plus riche et même pour l'une d'elles tout à fait remarquable.

De ces constatations, il semble résulter que le cimetière de Beringen est le champ de repos d'une famille — au sens ancien du mot, — comprenant les maîtres et les serviteurs, et non le lieu de sépulture des habitants d'un village. Les bijoux d'or nous indiquent que les maîtres devaient être d'assez

puissants seigneurs, sans être cependant d'une richesse extrême: la façon dont certaines pièces furent réemployées nous montre au contraire que ces gens tenaient d'une façon toute particulière à leurs objets précieux.

Qui étaient ces gens? à quelle peuplade germanique appartenaient-ils? Quand vivaient-ils?

Nous avons vu que les tombes 1 et 21, bien que renfermant un certain nombre de bijoux datant du VI<sup>e</sup> siècle, ne devaient certainement pas être antérieures au VII<sup>e</sup> siècle. Cette date est corroborée par les plaques de ceinture des tombes 3 et 24, et les pièces damasquinées de la tombe 27.

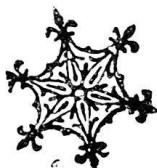
Cette nécropole doit donc dater de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, la plus grande partie de la Suisse et la région du sud de l'Allemagne était occupée par les Alamans.<sup>1)</sup> Nous avons vu que certains objets parmi les plus typiques, comme les fibules d'argent et la broche cloisonnée se rencontrent plus particulièrement dans la région comprise entre le Rhin et le Neckar, tandis que d'autres objets se trouvent non seulement dans les tombeaux alamans, mais encore dans les cimetières francs de l'est de la France. Toutefois, nous estimons, avec M. de Baye, qu'on ne saurait en général regarder les divers types d'objets trouvés dans les sépultures barbares comme représentatifs de l'art particulier aux diverses peuplades d'origine germanique.<sup>2)</sup>

Nous pensons donc pouvoir conclure que les morts qui reposent dans le cimetière de Beringen appartenaient à une tribu d'Alamans, mais il ne serait cependant pas impossible qu'ils aient subi assez fortement l'influence de la culture des Francs.

<sup>1)</sup> Cf. P. Martin, *La Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève 1910, la carte à la fin du volume, et p. 400.

<sup>2)</sup> De Baye, *l'Art des Barbares*. Anthropologie, 1890, p. 385 à 400.





Repr. et Impr. Frey & fils, Zurich.

Objets trouvés à Beringen  
VII<sup>me</sup> — VIII<sup>me</sup> siècle.



CIMETIÈRE DE BERINGEN.

1. Tombe No. 2. — 2. Tombe No. 10. — 3. Tombe No. 13. — 4. 6. Tombe No. 27